

Termes de référence pour le recrutement d'un binôme de Consultants International et national pour l'élaboration de la stratégie d'intervention et du plan d'action résilients au changement climatique et sensibles au genre du département Développement Communautaire du Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré (CAPBL) au Tchad

N° de commande AMC : 7454448 | N° de projet AMC : P011753

09 juillet 2024



En collaboration avec



Congo et Tchad



En partenariat avec

Canada

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. INTRODUCTION	2
1.1. Projet ELLESadAPt.....	2
1.2. Historique du CAPBL	2
1.3. Situation géographique du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré	2
1.4. Statut de la Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL)	3
1.5. Statut du Parc National de Zah Soo	3
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
3. OBJECTIF GENERAL	4
3.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	4
4. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES.....	5
4.1. RESULTATS ATTENDUS	5
4.2. LIVRABLES.....	5
5. APPROCHE METHODOLOGIQUE	6
6. DUREE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE	7
7. PROPOSITION TECHNIQUE	7
8. PROFIL DU BINOME DE CONSULTANTS	8
9. SOUMISSION DES OFFRES DE LA CONSULTANCE.....	8

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AMC	Affaires mondiales Canada
CAPBL	Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré
CCG	Comité Consultatif de Gestion
DiD	Développement International Desjardins
MEPDD	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable
PDL	Plans de Développement Locaux
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNZS	Parc National de Zah Soo
RFBL	Réserve de Faune de Binder Léré
TdR	Termes de Référence

TERMES DE REFERENCE (TdR) POUR UNE PRESTATION EN BINOME DE CONSULTANTS INTERNATIONAL ET NATIONAL POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET DU PLAN D'ACTION RESILIENS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU COMPLEXE D'AIRES PROTEGEES DE BINDER-LERE

1. INTRODUCTION

1.1. Projet ELLESadAPt

Cette prestation s'inscrit dans le cadre du projet ELLESadAPt. Le projet ELLESadAPt, financé par Affaires Mondiales Canada est mis en exécution par un consortium formé de Baastel et Développement International Desjardins (DID) en collaboration avec l'association Noé. Ce projet vise essentiellement le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques des femmes et des écosystèmes du Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré (CAPBL) au Tchad, tout en générant des bénéfices de conservation de la biodiversité. Baastel assure la coordination technique de ce projet, et coordonnera les aspects administratifs et contractuels de cette prestation, ainsi qu'un appui technique.

1.2. Historique du CAPBL

Situé dans la partie sud-ouest du Tchad, près de la frontière camerounaise, le CAPBL s'étend sur une superficie de 171 500 ha et se partage en deux zones comprenant : le Parc National de Zah-Soo (PNZS), qui constitue la zone de protection intégrale inhabitée, et la Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL) équivalente à une zone d'écodéveloppement contrôlée où vivent des communautés.

Depuis 2019, Noé accompagne le Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD), à travers un Plan d'Intervention Prioritaire (PIP), financé par l'Agence Française de Développement (AFD), dans la mise en place des conditions à la gestion durable de la RFBL et notamment la création du PNZS. En 2020, des résultats encourageants sont obtenus avec l'actualisation des données aériennes pour la délimitation du PNZS, la définition avec le MEPDD des limites du futur parc, l'information, la sensibilisation puis la validation par les acteurs du territoire (autorités locales et coutumières, communautés, etc.) du projet de création du PNZS, ce dernier étant entériné par la suite par le MEPDD. Sur la base de cette dynamique, et des actions de terrain initiées dans le cadre du PIP pour renforcer la protection des éléphants de la RFBL (3ème population du Tchad, environ 130 individus), l'AFD décide de soutenir financièrement la gestion du PNZS et de la RFBL.

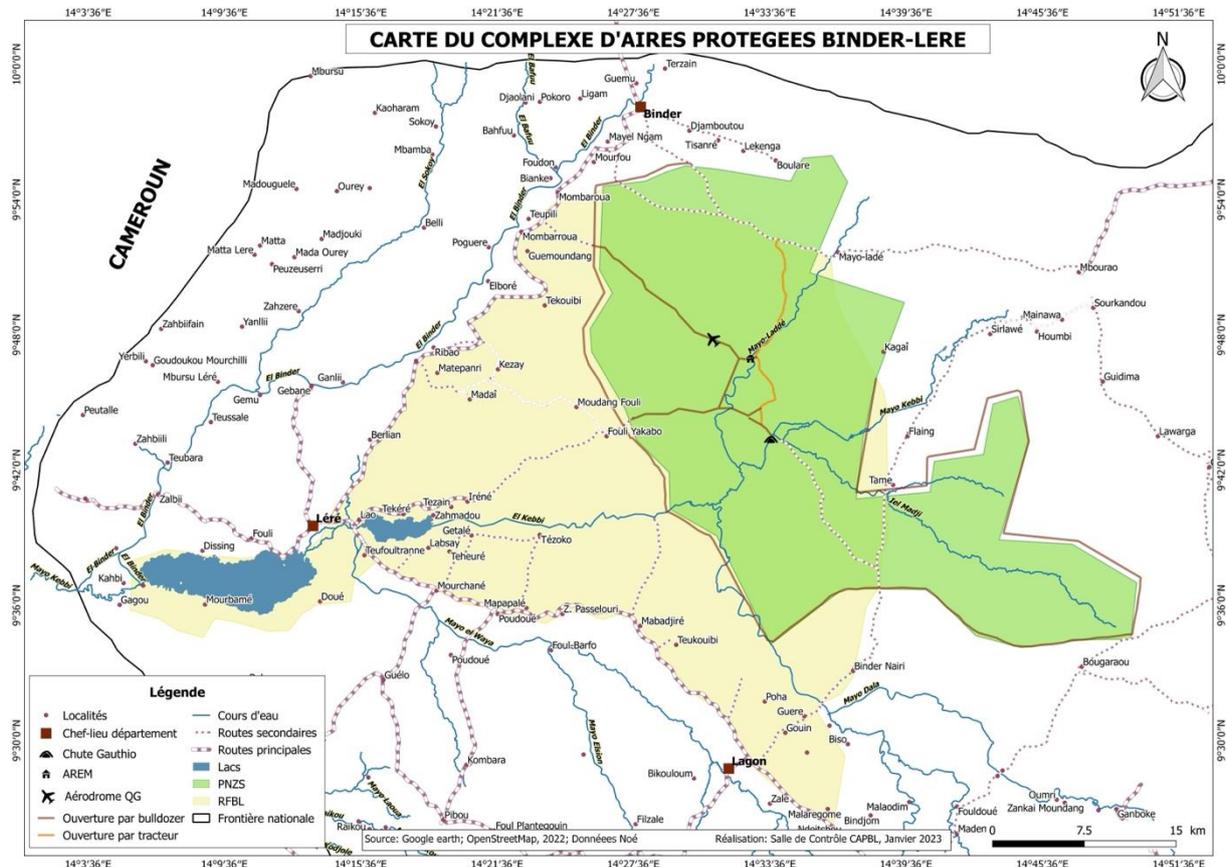
Suite à tous ces efforts contribuant à la conservation de la réserve, mais également à de nombreux épisodes de braconnage lourd sur les éléphants (89 individus abattus en mars 2013, 19 en février 2018 et 7 en août 2019), le MEPDD et Noé ont signé en juillet 2021 un accord de partenariat pour une durée de 15 ans pour confier la gestion du CAPBL à Noé ; puis le 15 mars 2022 la Loi N° 003/PCMT/2022 a porté la création du Parc National de Zah Soo. La vision pour la durée de ce mandat est de restaurer la biodiversité du complexe en faisant du Parc National Zah Soo un îlot d'abondance faunique et d'intégrité écologique, et de la Réserve de Faune de Binder-Léré un pôle d'économie verte au bénéfice des communautés locales et de leur résilience face aux changements climatiques.

1.3. Situation géographique du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré

Située à l'extrême Sud-Ouest du Tchad, entre 9°30 et 9°50 de latitude Nord et 14°10 et 14°40 de longitude Est, le CAPBL couvre une superficie d'environ 171 500 ha (PNZS : 81 500 ha et RFBL : 90 000 ha). Il s'étend à cheval entre 6 cantons à savoir : Binder, Léré, Guélo, Guegou, Biparé et Lagon dans la province du Mayo-Kebbi Ouest, à proximité immédiate avec la frontière camerounaise qui l'entoure sur deux côtés. Le Parc National de Zah-Soo s'étend sur quatre cantons : Binder, Lagon, Léré et Gouin, tous dans le Mayo Kebbi Ouest et il est à une proximité immédiate avec le canton Tikem dans le Mayo Kebbi Est. Il est parcouru d'Est en Ouest par un cours d'eau permanent, le Mayo-Kebbi. Il constitue un élément structurant du PNZS dont découlent la plupart de ses atouts naturels, dont les

chutes Gauthio ou Zah Soo en langue locale. Les principaux affluents du Mayo-Kebbi se manifestent par leurs galeries forestières dont les plus importantes sont le Mayo-Dallah, le Mayo-Laddé et le Mayo-Tam. En aval de son cours, le Mayo-Kebbi donne naissance à deux Lacs, celui de Tréné et celui de Léré, implantés dans la RFBL.

Figure 1: Carte de présentation du CAPBL, avec en vert le PNZS, et en jaune la RFBL



1.4. Statut de la Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL)

La RFBL a été créée par décret présidentiel en 1974 (Décret N° 169/PR/1974/EPPC/PNR). Les droits des habitants se trouvant à l'intérieur de la réserve ainsi que l'accès et l'utilisation des ressources dans le périmètre de la réserve y sont réglementés.

1.5. Statut du Parc National de Zah Soo

En mars 2022, le Parc National de Zah Soo (PNZS) est créé au sein de la RFBL et forme ainsi le Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré (CAPBL). Les règles s'y appliquant relèvent de celles appliquées selon les standards internationaux et notamment la catégorie II des aires protégées de l'UICN et des règles nationales en vigueur en termes de conservation, et notamment l'interdiction d'activités de chasse, pêche, cueillette, forestière ou minière, d'exploitation agricole et de pâturage.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Une grande majorité de la population du CAPBL dépend d'activités agro-pastorales qui constituent l'occupation et la source de revenu principales, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. L'agriculture est pratiquée principalement en saison des pluies, de fin mai à octobre. Deux types de cultures se distinguent : i) les cultures vivrières, qui font vivre les communautés, y compris les céréales (mil blanc et rouge, sorgho, niébé, le maïs), la pomme de terre, le riz, le pénicillaire, le manioc, le gombo,

le haricot, le sésame ; et ii) les cultures de rente : l'arachide, l'oignon (en particulier à Binder et Léré) et le coton. L'élevage constitue une ressource importante dans le CAPBL, incluant le gros bétail, les petits ruminants (ovins et caprins), porcins, la volaille (poules, pigeon, pintade). La pêche est pratiquée dans la zone des lacs ou des fleuves, au niveau des lacs Léré et Tréné. Parmi les autres activités, se trouvent le petit commerce surtout au niveau du canton de Léré, la production de briques le long des berges des lacs et parfois en bordure de rivières. Les femmes pratiquent également d'autres activités destinées à la consommation du ménage et à la génération de petits revenus supplémentaires, par les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) tels que le savonnier, le karité, le caïlcédrat, et la paille. La transhumance provenant des pays voisins constitue également une activité importante dans la région, et particulièrement durant certaines périodes de l'année, entraînant des tensions régulières, voire des conflits avec les gestionnaires du CAPBL et les riverains.

Ces différentes activités socioéconomiques en expansion exercent des pressions croissantes sur les ressources naturelles du CAPBL et, induisent une vulnérabilité accrue des écosystèmes naturels et des communautés aux changements climatiques. En effet, le CAPBL est affecté de façon croissante par les changements climatiques, notamment : l'intensification et variabilité des pluies, l'allongement de la saison sèche, et les événements climatiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les vents violents. Ces changements climatiques affectent à la fois les écosystèmes du CAPBL (sols, faune, flore) et les communautés ainsi que les moyens d'existence dont elles dépendent (agriculture, élevage, pêche, infrastructures...). Les femmes en particulier, étant en charge de l'approvisionnement en eau et d'une diversité de tâches pour subvenir aux besoins avec une moindre capacité d'adaptation, sont les plus vulnérables à ces changements climatiques.

Le CAPBL, à travers son Département Développement communautaire, a mis en place des actions au profit des communautés locales pour améliorer leurs conditions de vie, tout en assurant que celles-ci soient compatibles avec les objectifs de conservation. Cependant, ses actions sont pour le moment au stade embryonnaire et faiblement visibles, la création du parc étant récente.

Afin de renverser la tendance et de créer un climat de paix entre les gestionnaires du CAPBL et les acteurs locaux, il est indispensable pour le CAPBL de développer une stratégie et un plan d'action permettant d'accompagner le développement socio-économique des communautés tout en démontrant l'importance des écosystèmes du CAPBL et sa biodiversité, pour un développement socioéconomique durable et une résilience accrue des communautés et des écosystèmes naturels face aux changements climatiques.

C'est dans ce contexte que les présents Termes de Référence sont développés, afin de recruter un binôme d'experts, constitué d'un Expert international et d'un Expert national, en vue d'élaborer la stratégie d'intervention résiliente au changement climatique du Département Développement communautaire du CAPBL.

3. OBJECTIF GENERAL

Élaborer une Stratégie d'intervention et un Plan d'action du Département Développement communautaire du CAPBL, intégrant le genre et la dimension climatique et aligné avec les standards internationaux, et les règles nationales en vigueur en termes de conservation et de développement dans les zones dites tampons (ou zones d'écodéveloppement) du CAPBL.

Cette stratégie de développement communautaire résilient au changement climatique et sensible au genre viendra par ailleurs alimenter le futur processus d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion du CAPBL qui sera initié au cours du deuxième semestre 2024.

3.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs du binôme d'experts international et national sont les suivantes :

- Parcourir la documentation existante au CAPBL relative aux activités en faveur des communautés ainsi que les Plans de Développement Locaux (PDL) des cantons périphériques du PNZS ;

- Conduire des entretiens individuels et collectifs avec l'équipe de gestionnaires du CAPBL, en particulier l'équipe du Département Développement Communautaire, incluant les chargés de thématiques spécifiques tels que chargé agroécologie, élevage, conflit-homme faune, etc.;
- Conduire une mission de terrain afin de s'entretenir avec les organisations de base des localités, les membres du Comité Consultatif de Gestion (CCG) du CAPBL, et les communautés vulnérables sur un plan socio-économique et climatique;
- Définir les activités à réaliser au profit des communautés locales, en prenant en compte les aspects suivants :
 - Mettre en évidence les enjeux socio-économiques au sein du CAPBL ;
 - Déterminer les limites de l'engagement communautaire actuel et le travail de développement entrepris à date;
 - Mettre en évidence les défis et les priorités en matière de développement communautaire ;
 - Effectuer une analyse des parties prenantes afin d'identifier et de comprendre les rôles et les responsabilités des différents acteurs autour du parc en matière de conservation et de développement ;
 - Identifier les activités prioritaires à l'horizon 2030, en prenant en compte les enjeux d'adaptation au changement climatique et les aspects d'égalité des genres ;
 - Élaborer une stratégie quinquennale (calée sur le PAQ et en lien avec le développement du PAG) de développement communautaire, en tenant compte des initiatives en cours et nouvelles ;
 - Élaborer un Plan de mise en œuvre de ces activités détaillé sur 5 ans;
 - Développer un plan de suivi et d'évaluation de ces activités.

Cette Stratégie d'intervention et Plan d'action quinquennaux du Département communautaire concilieront les dimensions suivantes :

- La conservation de la biodiversité ;
- Le développement socio-économique des communautés, en particulier les filières pro-biodiversité;
- Les vulnérabilités aux changements climatiques, en coordination avec l'équipe Vulnérabilité climatique du projet ELLESadApt afin d'intégrer à la stratégie les résultats des analyses de vulnérabilité climatique dans le CAPBL ; ainsi que les options d'adaptation au changement climatique qui seront identifiées début septembre 2024 selon un processus participatif ;
- L'égalité entre les genres, afin d'assurer l'égalité d'inclusion des femmes et des hommes dans la stratégie et le plan d'action de développement communautaire du CAPBL.

4. RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

4.1. RESULTATS ATTENDUS

- ➔ Les actions de développement communautaire compatibles avec la conservation de la biodiversité, résilientes au changement climatique et sexospécifiques sont identifiées ;
- ➔ Une stratégie d'intervention du Département Développement communautaire résilient au changement climatique et sexospécifique est rédigée.
- ➔ Un plan d'action quinquennal informant le PAQ du CAPBL est développé.

4.2. LIVRABLES

- 1) Livrable 1 : Un rapport de démarrage
- 2) Livrable 2 : Une présentation PowerPoint lors de la restitution de la mission de terrain (revue documentaire, échanges avec les acteurs et partenaires intervenant dans la zone...) à l'équipe CAPBL à Binder ;
- 3) Livrable 3 : Un rapport de mission
- 4) Livrable 4 : Un draft de la stratégie d'intervention et du plan d'action du Département communautaire ;

- 5) Livrable 5 : Une stratégie et un plan d'action finaux intégrant les observations de l'équipe du CAPBL.

5. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Sur la base des présents TdR, les candidats pour la prestation soumettront leurs offres technique et financière à Baastel et à Noé, dont certains représentants constitueront le Comité de pilotage constitué des deux organisations, qui examinera les candidatures. Suite à la sélection des Experts, une réunion de cadrage sera organisée, permettant d'orienter le travail, de valider la méthodologie et d'établir une feuille de route pour le déroulement des travaux.

Après signature du contrat de consultance, les documents relatifs au Département Développement communautaire, aux règles en vigueur dans le CAPBL et aux objectifs de conservation de l'aire protégée seront mis à la disposition du binôme de consultants ainsi que les rapports et informations disponibles portant sur la vulnérabilité au changement climatique des communautés et des écosystèmes en cours d'élaboration dans le cadre du projet ELLESadApt (voir ci-dessus). Une ou plusieurs réunions techniques avec l'Unité de gestion du CAPBL et les équipes du projet ELLESadApt (notamment l'équipe Vulnérabilité climatique de Baastel) permettra aux consultants de s'imprégner de la réalité locale et du CAPBL.

Le binôme de consultants, avec l'appui du personnel du Développement communautaire et le responsable technique du projet ELLESadApt au Tchad, organisera des rencontres avec les partenaires techniques intervenant dans la même zone pour comprendre leurs dynamiques d'intervention. Il rencontrera également les organisations de base (ILOD, CCD, etc.) de la localité pour collecter les informations nécessaires inscrites dans leurs PDL, ainsi que les membres du CCG. Un certain nombre de consultations communautaires seront également réalisées afin d'assurer la prise en compte des enjeux en lien avec des groupes de communautés (ex : femmes et jeunes) et de populations (ex : villages isolés) particulièrement vulnérables en termes socioéconomiques et climatiques.

Sur la base de l'analyse de la documentation fournie et d'autres documents pertinents en matière de développement communautaire dans un contexte de conservation, ainsi que des orientations données par l'Unité de Gestion du CAPBL et le Comité de pilotage de l'étude, des données collectées auprès des partenaires, des organisations de base et de groupes particulièrement vulnérables des communautés riveraines, le binôme de consultants élaborera une stratégie d'intervention et un Plan d'action du Département Développement communautaire du CAPBL en tenant compte des zonages proposés autour du Parc National de Zah Soo (zone de 10 km, zone de 20 km et zone de 30 km), à savoir une zone tampon constituée de:

- une zone tampon de 10 km autour du PNZS : dans cette zone, les activités à développer sont celles en lien directe avec la conservation des ressources naturelles autour du parc (développement des filières probiodiversité/Produits forestiers non ligneux, restauration des sols...). Les constructions des infrastructures économiques pouvant attirer les populations sont à proscrire. Sauf les infrastructures socioéconomiques négociées sous forme de contrat social entre les gestionnaires du parc et la population en vue de réduire la pression sur l'aire protégée (présence humaine pour les ressources) et d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires.
- une zone tampon de 20 km autour du PNZS : les activités de développement d'agriculture et d'élevage durable et autres activités socioéconomiques peuvent être initiées dans le respect de l'environnement.
- une zone tampon de 30 km autour du PNZS : toute activité de développement.

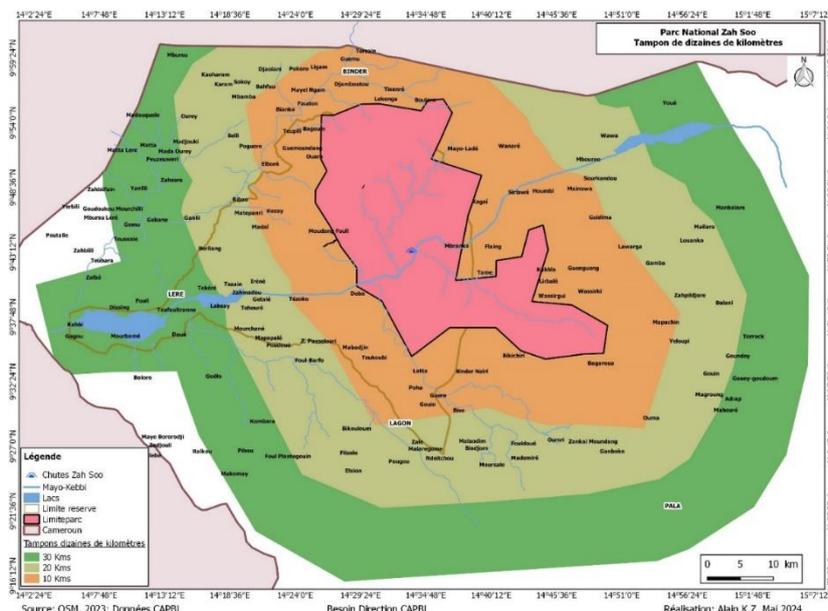


Figure 2: Proposition des zones tampon autour du PNZS

6. DUREE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

Cette étude sera réalisée sous la responsabilité d'un Comité de pilotage composé de responsables de Noé et de Baastel, en collaboration avec l'équipe de Vulnérabilité climatique d'ELLESadApt. Le comité de pilotage de la prestation facilitera le cadrage et le suivi des activités, alliant à la fois la gouvernance et le pilotage opérationnel de la prestation.

Le niveau d'effort estimé pour cette prestation est d'environ 60 à 70 h/j.

L'expertise pourra être mobilisée à partir de d'août 2024 selon la disponibilité du binôme de consultants et de l'équipe du CAPBL. Elle se déroulera conformément à la durée qui sera arrêtée de commun accord entre le binôme de consultants et les gestionnaires du CAPBL.

Le calendrier prévisionnel indicatif de réalisation du travail est le suivant :

- Contractualisation : entre juillet et mi-août 2024
- Démarrage des travaux : fin août / début septembre 2024 avec idéalement une participation du binôme ou de l'un des deux consultants à l'atelier de priorisation des actions d'adaptation au CC qui sera organisé au cours de la semaine du 9 septembre à Pala
- Collecte des données septembre/octobre 2024
- Premier draft de la stratégie : novembre 2024

7. PROPOSITION TECHNIQUE

D'après les éléments contextuels, ainsi que l'approche méthodologique et le chronogramme ci-dessus, il est attendu du binôme de consultants de présenter une offre technique détaillée pour le développement d'une stratégie et d'un plan d'action de l'unité de Développement communautaire du CAPBL afin d'adresser les enjeux de conservation et répondre aux besoins en termes de développement socioéconomique des communautés résidant autour du CAPBL.

8. PROFIL DU BINOME DE CONSULTANTS

Le binôme de consultants doit avoir une expertise avérée dans le domaine de rédaction des stratégies avec un profil en environnement et en aménagement du territoire, ainsi qu'une appétence pour le terrain et une bonne expérience des travaux d'aménagement/développement autour des Aires Protégées.

Qualifications requises :

1) 1^{er} profil : Consultant international

- Un minimum de 5 à 10 années d'expérience professionnelle dans le domaine du développement communautaire dans un contexte d'aires protégées;
- Expérience avérée dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ou de stratégies d'appui aux communautés vivant à proximité des zones protégées;
- Expérience en aménagement du territoire à proximité des zones protégées;
- Expérience en intégration de la dimension climatique à la planification/développement communautaire;
- Expérience dans la prise en compte de la dimension genre dans le domaine du développement communautaire;
- Expérience de travail et de collaboration avec les parties prenantes, y compris la société civile et les communautés, de préférence en Afrique centrale.

2) 2^e profil : Consultant national

- Un minimum de 10 années d'expérience professionnelle dans le domaine du développement communautaire dans un contexte d'aires protégées;
- Expérience avérée dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ou de stratégies d'appui aux communautés, notamment dans les communautés vivant à proximité des zones protégées;
- Expérience en aménagement du territoire à proximité des zones protégées;
- Expérience de travail et de collaboration avec les parties prenantes dans une aire protégée au Tchad.

Compétences essentielles pour le binôme :

- Excellentes capacités d'observation, d'analyse, d'interprétation et de synthèse, souci du détail et de la qualité ;
- Compétences informatiques et en matière d'outils de traitement des données ;
- Maîtrise des outils informatiques ;
- Excellentes capacités d'expression, de compréhension et de rédaction en français ;
- Capacité d'établir des priorités, de gérer plusieurs tâches simultanément et de travailler avec des échéanciers serrés ;
- Esprit d'équipe et d'initiative, énergie et motivation.

9. SOUMISSION DES OFFRES DE LA CONSULTANCE

Le binôme de consultants est invité à soumettre des offres qui devront comprendre :

1) L'offre technique :

L'offre technique devra présenter une compréhension de l'objet de la prestation, en précisant clairement les réponses aux attentes des gestionnaires du CAPBL, la méthodologie proposée, le calendrier indicatif des activités, le CV détaillé des consultants en faisant également ressortir clairement les mandats réalisés en lien avec l'expertise, ainsi que les attestations ou autres documents issus des prestations similaires.

La proposition technique doit être présentée de manière concise et structurée. Toute remarque, réserve ou suggestion sur les termes de référence ainsi que l'approche méthodologique pour y répondre, devront faire l'objet de commentaire dans la proposition technique.

2) L'offre financière :

L'offre financière doit être jointe à l'offre technique et une version Excel en annexe permettra de vérifier les opérations effectuées. Elle comprendra les honoraires de l'expertise et autres dépenses jugées nécessaires, notamment pour les frais logistiques relatifs aux consultations locales.

Les offres doivent être soumises au plus tard le 9 aout 2024 aux adresses email suivantes : Gaetan.quesne@baastel.com et helene.coppens@baastel.com

Les offres seront analysées par un comité de pilotage selon les critères ci-dessous :

- Critères d'exclusion : offre non conforme, non complète ou hors délai ;
- Critères de qualification du binôme de consultants: selon expériences et compétences ;
- Critères d'attribution : selon la grille d'analyse élaborée par le Comité de pilotage, prenant en compte le poids de la qualité technique de l'offre par rapport à l'offre financière.

